



Jean-François Rey : « Voter, c'est un devoir civique »

334 - Le Cardiologue *En quoi les élections aux URPS sont-elles un événement important ?* _ **Jean-François Rey** : Parce que, comme



toutes élections, elles sont un moyen d'expression démocratique de la représentativité de la profession, et parce que les politiques sont très sensibles à la mobilisation des libéraux. Habituellement, un médecin sur deux participe à ces élections. Notre mot d'ordre aux médecins libéraux est donc : « Votez ! ». Plus ils seront nombreux à voter, plus leurs représentants auront de force pour discuter face aux

tutelles. Ce n'est pas difficile, et c'est un devoir civique.

Le C. *Quel est l'enjeu de ces élections ?* _ **J.-F. R.** : L'enjeu en est extrêmement important, car nous avons changé de paradigme dans notre système de santé. Nous étions dans un système conventionnel. Les conventions ont du bon et du mauvais, mais il s'agit d'un pacte négocié. Or, actuellement, avec la loi HPST, le Gouvernement a la volonté de mettre les médecins libéraux sous la tutelle des ARS, véritables préfets sanitaires. Jusqu'à présent, les ARH avaient en charge la gestion hospitalière, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas exempte de critique en termes d'efficacité. Et c'est à ceux qui ont échoué à gérer l'hôpital que l'on veut confier la gestion de la médecine de ville ! La loi HPST est un mauvais coup porté à la médecine libérale, et les élections aux URPS permettent aux médecins de donner aux syndicats opposés à cette loi la possibilité de les défendre. Les ARS, qui ont déjà tous les pouvoirs de par la loi, pourraient aussi récupérer les données concernant l'activité individuelle des médecins. C'est ce

que souhaite le ministère, et c'est inadmissible. Il est normal que l'Assurance Maladie accède à ces données dans le cadre conventionnel, mais si c'est l'Etat, ce n'est que pour exercer son pouvoir régalién. Que les ARS disposent des données concernant l'activité médicale globale d'une ville, d'un département, ou d'une région, soit, mais qu'elle puisse disposer des données individuelles des médecins, c'est inadmissible. C'est un argument de plus pour que les médecins libéraux votent massivement le 29 septembre.

Le C. *Que souhaitez-vous principalement pour la prochaine convention ?* _ **J.-F.**

R. : Il faut avant tout que la future convention comporte des avancées tarifaires, et que l'avenant 23 bloqué par MG France et la FMF s'applique. Les tarifs des médecins libéraux sont bloqués depuis trois ans, et cela ne peut continuer. Des pénalités ont lourdement touché certaines spécialités, l'anesthésie notamment, et d'autres sont à craindre. Il faut une fongibilité des enveloppes entre la ville et l'hôpital, et un ONDAM réaliste, qui corresponde aux missions des uns et des autres. Il est inadmissible que 20 % des prescriptions médicamenteuses initiées par l'hôpital soient finalement imputées à la médecine de ville, on ne peut pas continuer comme cela !

Le C. *Et vous pensez voir aboutir ces revendications ?* _ **J.-F. R.** : Les élections aux URPS vont coïncider avec le remaniement ministériel annoncé. Les relations avec un nouveau gouvernement sont toujours plus faciles, c'est une opportunité à saisir. Nous disons donc aux médecins : « Votez ! Votez pour les syndicats qui ont résisté à la loi HPST, et votez pour ceux qui veulent un équilibre financier entre la ville et l'hôpital. » ■(gallery)